

Les Carnets de santé des enfants

de Catherine Rollet

Sommaire



Introduction

CHAPITRE I. Une logique de coopération entre les médecins et les mères

CHAPITRE II. Le foisonnement des initiatives sous la troisième République

CHAPITRE III. Écritures de mères

CHAPITRE IV. Santé publique *versus* secret médical : un long débat

CHAPITRE V. Vers l'obligation : la tentation eugéniste

CHAPITRE VI. Un outil adapté à la pluralité des acteurs de santé

CHAPITRE VII. Dans les pays industrialisés : vers *l'empowerment* des parents ?

CHAPITRE VIII. Le carnet de santé français repensé (2004-2005)

Conclusion

Annexe. Les carnets de santé pour l'enfant dans les pays industrialisés

dans la collection *CorpsSantéSociété*

304 pages, 24€

Code Sodis : 983170.4

ISBN : 978-2-84303-162-5

Disponible dans toutes les librairies

Qui n'a jeté un œil sur son carnet de santé, celui qu'on donne aux parents lors de la naissance de leur enfant ? Du Dr Héroard suivant au jour le jour l'évolution physique et mentale du futur Louis XIII jusqu'à la réforme du carnet de santé de 2005, en passant par « l'invention », en 1869, du carnet par un autre médecin montpelliérain, Fonssagrives, voici l'histoire, à travers ces carnets, de l'intérêt de notre société pour la santé des enfants.

Cette histoire, racontée par Catherine Rollet, historienne et démographe, auteure de nombreux ouvrages sur les politiques étatique et médicale, mêle les personnages du médecin, de l'État, de la mère, du père et des enfants. Elle scrute les rapports et les contradictions, les évolutions : mémoire familiale, écriture féminine, éducation des parents, inscription des vaccinations, contrôle sanitaire, emprise grandissante de l'État sur le privé, en s'appuyant sur une masse impressionnante de documents manuscrits, les carnets eux-mêmes et la littérature produite à leur sujet, introduisant même une comparaison sur l'Europe et le monde.

Entreprise de contrôle des conduites, sans doute, mais aussi nécessaire participation des parents à la tâche des médecins, entre sphère privée et sphère publique, le carnet est l'objet d'enjeux qui rejoignent ceux des libertés individuelles : qui peut et qui doit écrire dans le carnet de santé ? Que peut-on, doit-on ou ne doit-on pas écrire sur le carnet de santé ? Qui peut en prendre connaissance et pour quoi en faire ? Comment garantir le respect de la vie privée tout en cherchant à protéger la vie de l'enfant ? L'enjeu devient aigu lorsque se glissent des visées proches de l'eugénisme, notamment entre les deux guerres.

L'acuité du débat sur le « dossier médical », montre bien que ces questions sont d'une grande actualité.